



Problème carte grise après vente d'un véhicule

Par **aidaw_old**, le **16/11/2007** à **22:14**

Bonjour, voilà un ami a acheter un véhicule à mon nom en janvier 2007 sans m'en avertir. Mi février, j'ai eu une convocation du commissariat concernant ce véhicule, surprise car n'étant pas au courant que je possédais un véhicule, j'ai porté plainte pour usurpation d'identité. Le lendemain, le commissariat me rappelle, en me disant que quelqu'un s'est présenté pour récupérer le véhicule qui était resté dans leur locaux. J'apprends donc que c'est "un ami" qui avait mis cette voiture à mon nom. Je n'étais pas très contente mais décide quand même de retirer ma plainte. Je vais donc signer un autre PV stipulant que c'est cet ami qui a pris la voiture à mon nom et que depuis il déclare avoir fait un nouveau certificat de cession pour revendre le véhicule. Je vais donc à la préfecture pour faire la carte grise afin que la vente puisse se faire, c'est mon "ami" qui a tout payé. Un certificat de cession est donc fait et la voiture vendue. Or la semaine dernière je reçois trois amendes majorées pour un total de 525,00€ concernant cette voiture, la dernière infraction datant de mai 2007, je n'ai jamais reçu les amendes de bases qui ont dû être mise sur le par brise. Je pense donc que le nouveau propriétaire n'a pas changé la carte grise et j'en déduis que le certificat de cession n'a pas été pris en compte par la préfecture. Je voudrais alors savoir quoi faire car je suis un peu perdue. J'ai contacté "l'ami" qui me dit qu'il n'en sait rien, pour lui tout c'était bien passé!!! Je n'ai pas de copie du certificat de cession fait à l'époque, donc je ne sais plus quoi faire, qui contacter, vais devoir payer les amendes? surtout que je suis étudiante et que je n'ai pas cette somme. Et même, je ne suis pas à l'abri de nouvelle mauvaise nouvelle par courrier si cette voiture est toujours à mon nom, donc je voudrais rétablir la situation. Merci d'avance si vous pouvez m'aider.